Lycées et tabagisme

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 3 juin 2002

Est ce que les fumeurs peuvent fumer dans le lycée(exterieur) ?

Réponse :
La possibilité de fumer dans l'enceinte d'un lycées existe sous deux conditions : - les locaux doivent être distincts de ceux d'un collège - le fumoir doit être une salle fermée et ventilée, autre qu'une salle d'enseignement, de travail ou de réunion. Merci pour la confiance que vous nous témoignez

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac